

RCS : ALENCON Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 00028 Numéro SIREN : 325 060 895 Nom ou dénomination : S.A.R.L. ETABLISSEMENT HAVARD

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2023 sous le numéro de dépôt 2774



IDENTIFICATION	
M HAVARD Michel 7-9 rue Georges Champetier 61250 DAMIGNY FRANCE	Pour le compte de : SARL SARL ETABLISSEMENTS HAVARD 7 RUE GEORGES CHAMPETIER 61250 DAMIGNY
N° d'adhérent : 29000007431717	N° SIREN : 325 060 895 Période déclarée : 01/02/2022 au 31/01/2023 Date limite de dépôt : 17/05/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Bilan simplifié

A - ACTIF



	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice dos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	771 658	472 566	299 092
Immobilisations financières (1)	441 850		441 850
TOTAL I (5)	1 213 508	472 566	740 942
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	319 551		319 551
Disponibilités	444 450		444 450
TOTAL II	764 001		764 001
TOTAL GENERAL (I + II)	1 977 509	472 566	1 504 943

B - PASSIF

	Net Exercice dos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	40 000
Réserve légale	4 000
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	1 389 056
Résultat de l'exercice	66 412
TOTAL I	1 499 468
3 - Dettes	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	5 475
TOTAL III	5 475
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 504 943



Compte de résultat simplifié de l'exercice



A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	96 371
Autres produits			2
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			96 373
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			2 636
Impôts, taxes et versements assimilés			5 261
	dont TP/CFE, CVAE	462	
Charges sociales			1 195
Dotations aux provisions			24 634
Total des charges d'exploitation (II)			33 726
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			62 647
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		20 984
	Charges financières (V)		163
	Impôts sur les bénéfices (VII)		17 055
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			66 413

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	66 413	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		17 055
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		
	83 468	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		
	83 468	



ANNEXE

Préambule

L'exercice social clos le 31/01/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/01/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 504 943 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 66 412 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/04/2023 par le dirigeant.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Frais de recherche et de développement

Il n'a pas été engagé de dépenses de recherche et de développement au titre de l'exercice.

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ou à l'acquisition d'immobilisations sont inclus dans le coût de production ou d'acquisition de ces immobilisations.

L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Stocks et en-cours

Néant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	771 658			771 658
Immobilisations corporelles	441 851			441 851
Immobilisations financières				
TOTAL	1 213 508			1 213 508

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	447 931	24634		472 565
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	447 931	25 700		472 565

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Terrains	93 808		93 808	Non amortiss.
Constructions	615 855	410 570	205 285	25 ans
Matériel et outillage	178	178	0	1 ans
Instal./agenc.divers	55 741	55 741	0	15 ans
Mat.bureau & informatique	6 076	6 076	0	de 4 à 5 ans
TOTAL	771 658	472 565	299 093	

Notes sur le bilan actif (suite)

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	427 011		427 011
Actif circulant et charges d'avance	319 551	319 551	
TOTAL	746 562	319 551	427 011

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières Clients et comptes rattachés Autres créances Disponibilités	6 311
TOTAL	6 311

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	80,00	40 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	80,00	40 000

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs				
Dettes fiscales et sociales	5 475	5 475		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 475	5 475		

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires		Montant HT	Taux
Production vendue		96 371	100 %
TOTAL		96 371	100 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	62 647	12 800	50 811
Résultat financier	20 821	4 255	4 976
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	83 468	17 055	66 413

Résultats des 5 derniers exercices

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Nature des Indications / Périodes	31/01/2023	31/01/2022	31/01/2021	31/01/2020	31/01/2019
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Nombre d'actions émises	500	500	500	500	500
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	96 371	95 870	94 258	91 423	89 673
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	96 371	95 601	84 365	81 980	78 984
Impôt sur les bénéfices	17 055	14 113	10 728	10 061	9 221
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	91 047	81 488	73 637	71 919	69 763
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	66 413	55 788	45 285	43 568	41 410
Montants des bénéfices distribués					
Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	182	163	147	144	140
Bénéfice après impôt, amortissements provisions	133	112	90	87	83
Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel					
Nombre de salariés					
Montant de la masse salariale					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 195	1 161	1 212	1 140	1 447

SARL ETABLISSEMENT HAVARD
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 40 000 euros
Siège social : 7 et 9, Rue Georges CHAMPETIER
61250 DAMIGNY
325 060 895 RCS ALENCON

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 28 juillet, au siège social.

Monsieur HAVARD Michel,

Propriétaire des 500 parts de 80 euros composant le capital social de la société ETABLISSEMENT HAVARD, Associé unique de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul Gérant de la société, Monsieur HAVARD Michel, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 janvier 2023 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2023 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Conventions de l'article L 223-19 du Code de commerce ;

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2023 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un résultat bénéficiaire de 66 413 euros, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'Associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'Associé unique donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Michel HAVARD, Gérant, pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 66 413 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice

66 413 euros

Affectation

Aux autres réserves, soit

66 413 euros

Totaux

66 413 euros

66 413 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'Associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

**TROISIEME DECISION – CONVENTIONS ARTICLE L 223-19 DU CODE DE
COMMERCE**

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues ou poursuivies avec l'Associé unique au cours de l'exercice écoulé :

Première Convention

Nature : Cotisations sociales forfaitaires

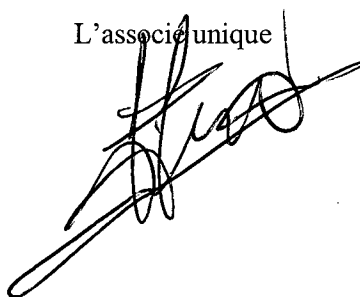
Personne intéressée : Monsieur Michel HAVARD

Montant des charges sociales : TNS : 1 195 euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique



SARL ETABLISSEMENT HAVARD
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 40 000 euros
Siège social : 7 et 9, Rue Georges CHAMPETIER
61250 DAMIGNY
325 060 895 RCS ALENCON

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE

31 JANVIER 2023

Monsieur Michel HAVARD, associé unique et Gérant de la SARL ETABLISSEMENT HAVARD, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2023, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION, ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Notre société réalise un chiffre d'affaires de 96 371 euros qui correspond aux loyers que nous percevons au titre de la location de notre immeuble à la SAS HAVARD.

La société a pour activité la location de son immeuble de DAMIGNY, dans le cadre d'un bail commercial en cours qui a commencé à courir le 1^{er} octobre 2011.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société ayant pour activité la gestion de son immeuble, aucune évolution significative n'est attendue au cours de l'exercice.

Compte tenu du fait que s'agissant d'un bâtiment récent, il n'est pas envisagé de travaux sur l'exercice.

MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

En application des dispositions de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a ouvert aucune succursale.

PRETS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L.511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L.464-2, I, al.5 du Code du commerce.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2023 :

Le chiffre d'affaire H.T. s'est élevé à 96 371 euros contre 95 870 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 0,76 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 96 373 euros contre 95 972 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 0,41 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 33 726 euros contre 32 307 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 4,39 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 62 647 euros contre 63 665 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 1,60 %.

Le montant des traitements et salaires est nul comme au titre de l'exercice précédent. En effet, la décision a été prise de ne plus verser de rémunération du gérant.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 195 euros contre 1 161 euros au titre de l'exercice précédent. Compte tenu de l'arrêt de la rémunération du gérant les charges sociales correspondent désormais au montant forfaitaire.

Compte tenu d'un résultat financier de 20 821 euros contre 6 235 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 83 468 euros contre 69 900 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 19,41 %.

Compte tenu des éléments ci-dessus, de l'impôt sur les bénéfices de 17 055 euros, le résultat de l'exercice se solde par un résultat bénéficiaire de 566 413 euros contre 55 786 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 janvier 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 504 943 euros, contre 1 439 476 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 4,55 %.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La présentation des comptes annuels soumis à votre approbation, comme les méthodes d'évaluation retenues, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 66 413 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice

66 413 euros

Affectation

Aux autres réserves, soit

66 413 euros

Totaux

66 413 euros

66 413 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R223-26 du Code de commerce, une décision relate les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'Associé unique.

Le Gérant

